

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-564506

61162

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	11410	Société :	ROYAL AIR MAROC
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	NAZIH HICHAM
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :		06 14 1279 24	Total des frais engagés :
Dhs			

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Dr ESSARRAJ HOUDA Médecine Générale Lot El Ahsan N°123 Dar Bouazza Tel : 0522 29 09 12	
Date de consultation :	
16/11/2020	
Nom et prénom du malade :	
Nazih HICHAM	
Age :	
30	
Lien de parenté :	
<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	
<input type="checkbox"/> Conjoint	
Nature de la maladie :	
Infection	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
MUPRAS	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : DAR BOUAZZA
Signature de l'adhérent(e) : 98

Le : 16/11/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/12/2020		G1	15000	INP : 0911190391 INPE : 0911190391 Dr. FSAID RAJ ROUDA Générale Bouazza

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOPHARMACIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE DE ANALYSES MEDICALES M. Said El HAJJANE 0522909044 052290900008	16/12/2010	B10	650 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Docteur ESSARAJ Houda

Médecine Générale
Echographie
Diplôme en gynécologie
obstétrique et infertilité
de l'université de Bordeaux France



الدكتورة السراج هدى

الطب العام
الفحص بالصدى
شهادة طب النساء
متابعة الحمل صعوبات الاتجاح و العقم
من جامعة بوردو فرنسا

Ordonnance

Casablanca, le : 16/12/2020 البيضاء، في

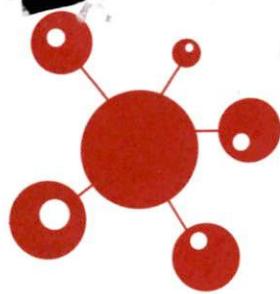
Houda NAITI

t g R P C R

Contra AS

Dr ESSARAJ HOUDA
Médecine Générale
Dr EL ANSARI N°123 Dar Bouazza
Tél. 0522 29 09 12

Dr ESSARAJ HOUDA
Analyses Médicales
Dr Saïd EL HAFIANI
199 Bd Oum Rabia - Casablanca
Tél. 0522 00 07 44
N° ICE : 001698908000008



مختبر التحاليل الطبية
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE
ORBIO

Dr.Said EL HAFIANE : Pharmacien Biogiste, Ancien interne des hôpitaux de Nancy (France)

FACTURE N : 201200462

CASABLANCA le 16-12-2020

Mr Hicham NAZIH

Demande N° 2012165007

Date de l'examen : 16-12-2020

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	RECHERCHE D 'ARN SARS-COV-2(RT-PCR temps réel)	E650	E

Total des B : 0

TOTAL DOSSIER : 650.00DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : six cent cinquante dirhams

LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. Said EL HAFIANE
199 Bd Oum Rabii - Casablanca
Tél : +212 90.90.44
ICE : 001698908000008

RIB BMCI : 013 78 001091 000 38 30013 648

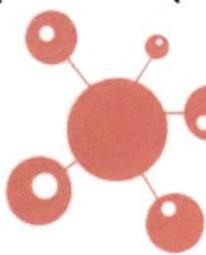
Recto - Verso

www.orbion.ma - HORAIRES D'OUVERTURE

du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30 / le Samedi 8h00 à 13h00

199 Bd Oum Rabii , EL OULFA Casablanca Tél.: +212 (0)5 22 90 90 44 / Fax : +212 (0)5 22 90 90 42 / Email : contact@orbion.ma

1273 - I.F : 15240654 - CNSS : 9115842 - ICE : 001698908000008



A Casablanca, le Mercredi 16 Décembre 2020

- Dossier N° : 2012165007

Mr Hicham NAZIH
CASABLANCA

Mr Hicham NAZIH

Né(e) le : 11-08-1972

Date de l'examen : 16-12-2020

Prélevé le : au labo 16-12-2020 08:40



Prescription :

BIOLOGIE SPECIALISEE

RECHERCHE D 'ARN SARS-COV-2(RT-PCR temps réel)

Nature du prélèvement:

Ecouvillonage naso-pharyngé

Recherche ARN viral:

ARN Viral non détecté: NEGATIVE

Interprétation:

Un résultat "non détecté" signifie le virus n'a pas été détecté.

Un résultat "Positif" signifie le virus a été détecté.

Le maintien des gestes barrières et de la distanciation reste indispensable, même avec un test négatif.

Validé biologiquement par le Dr EL HAFIANE Said

LABORATOIRE DE BIOLOGIE
MÉDICALE ORBIO
DR SAID EL HAFIANE
199 Boulevard Oum Rabih - Casablanca
Tél : 05 22 90 90 44